



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE



LEVÉES DE CAPITAUX PAR LES FCPI ET LES FIP EN 2016

Le 2 mars 2017

MÉTHODOLOGIE

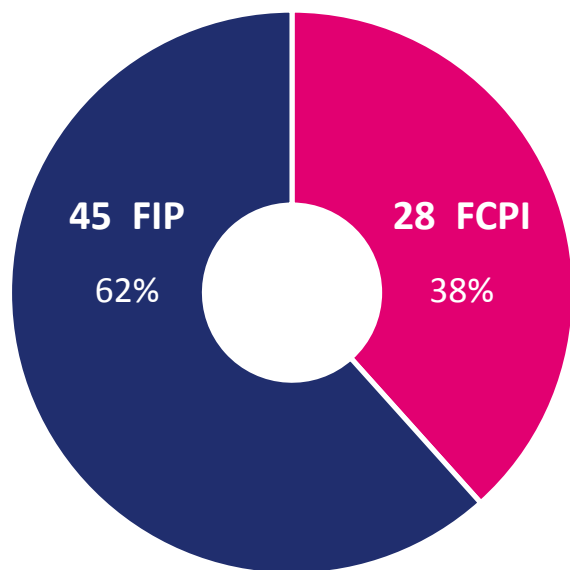
Principes de collecte

- Enquête conduite communément par les services d'études respectifs de l'AFG et de l'AFIC avec pour objectifs de mesurer et d'analyser le niveau et la nature de la collecte réalisée par les gestionnaires de FCPI et de FIP.
- Un questionnaire commun a été adressé à l'ensemble des membres de l'AFG et de l'AFIC gestionnaires de FCPI et de FIP.
- L'enquête a été conduite entre le 9 janvier et le 15 février 2017.
- Les résultats de l'enquête sont basés sur les levées de capitaux réalisées en 2016 (tous millésimes confondus). Un changement par rapport aux années précédentes et en lien avec la nouvelle réglementation d'allongement de la période de souscription, passée de 8 mois à 14 mois depuis 2014. (voir p.4 pour illustration)
- Un taux de réponse de 100%.

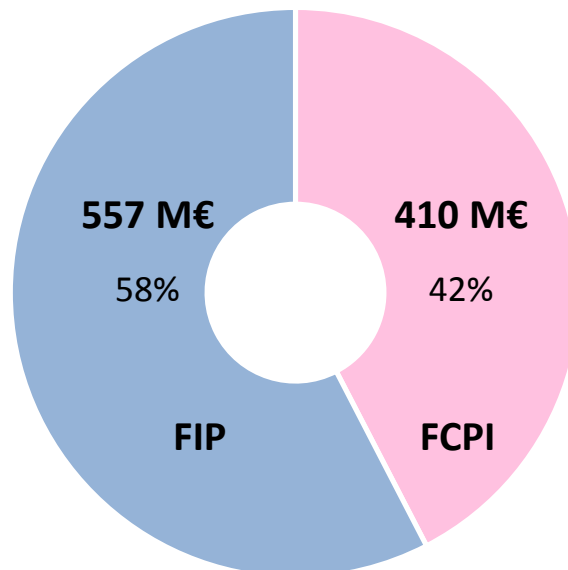
*31 sociétés de gestion ont levé des capitaux au titre des FCPI et des FIP en 2016
(34 sociétés de gestion avaient levé en 2015)*

CARACTÉRISTIQUES DES FCPI ET DES FIP AYANT LEVÉ EN 2016*

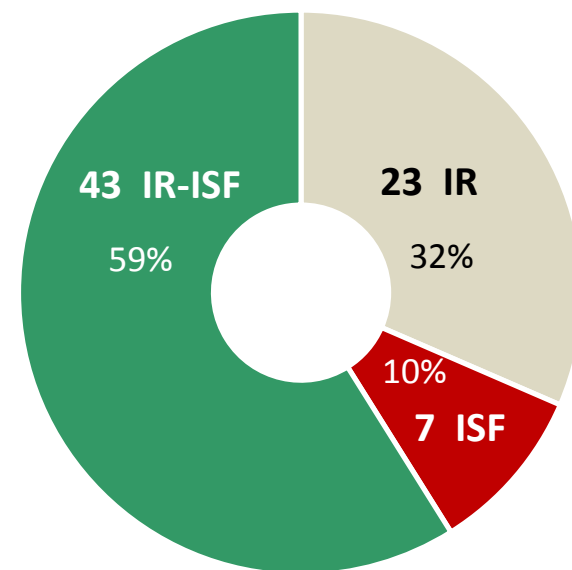
73 fonds ont levé en 2016



967 M€ levés



73 fonds ont levé en 2016



* Périmètre des levées de fonds des FCPI et FIP créés en 2016 et levées de fonds en 2016 des millésimes antérieurs.

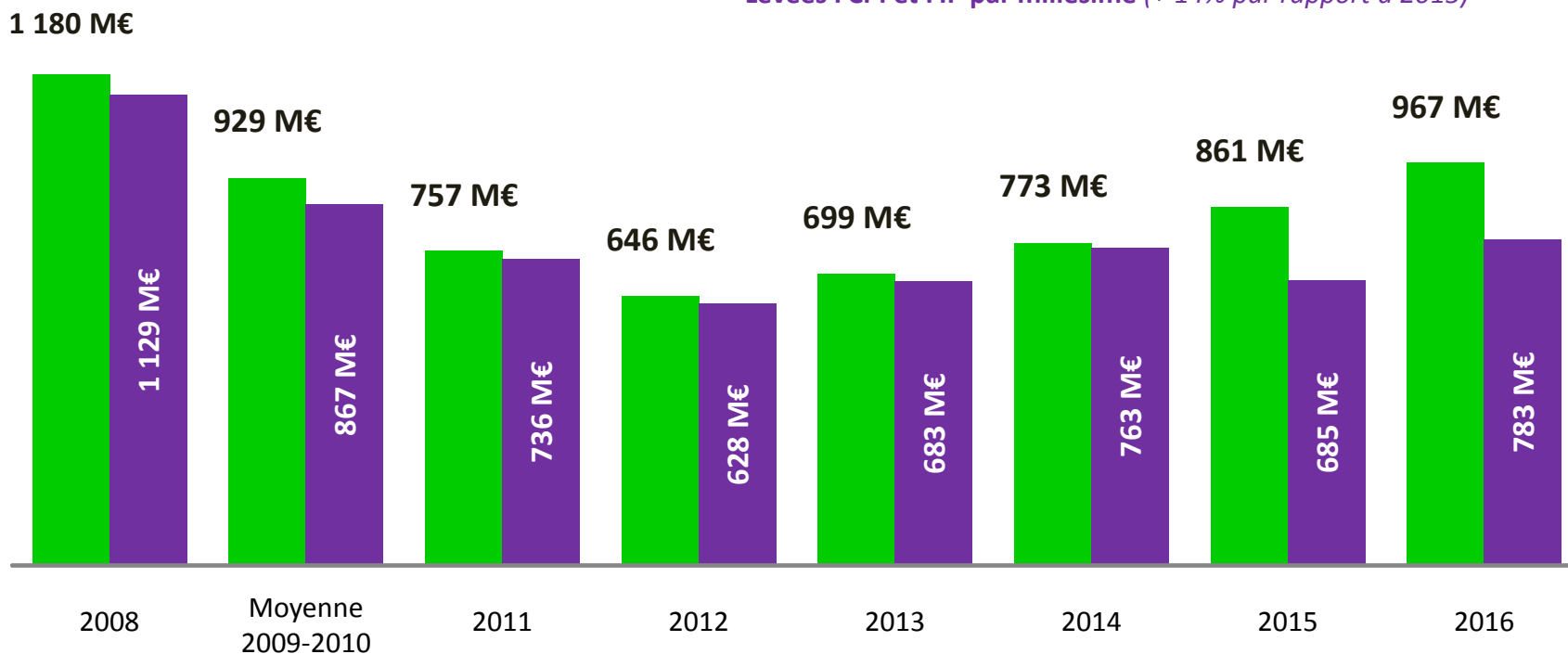
Source : AFIC / AFG

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Les levées tous millésimes confondus et par millésimes ont progressé en 2016

Levées FCPI et FIP tous millésimes confondus (+ 12% par rapport à 2015)

Levées FCPI et FIP par millésime (+ 14% par rapport à 2015)



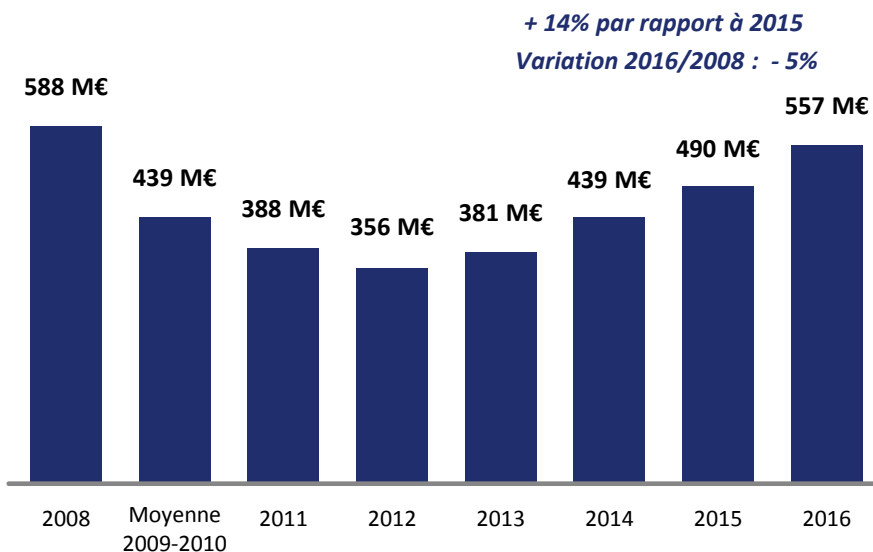
Source : AFIC / AFG

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

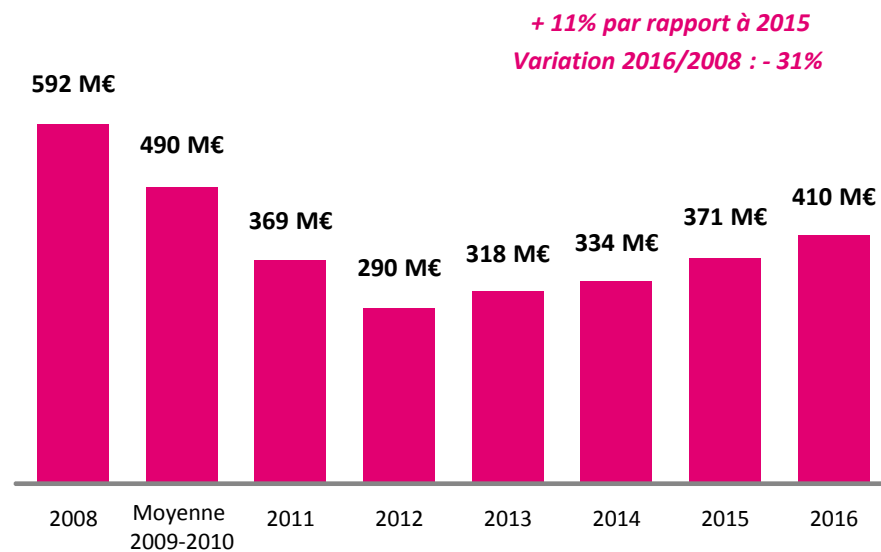
Poursuite du redressement des levées observé depuis 2013

Cependant les levées des FCPI restent en deçà des niveaux observés entre 2008 et 2010

Levées des FIP - par année



Levées des FCPI - par année



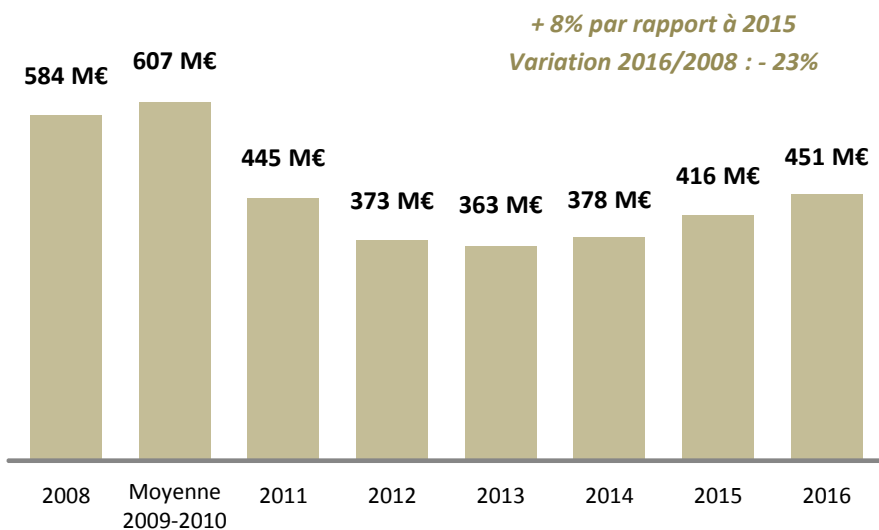
En millions d'euros tous millésimes confondus

Source : AFIC / AFG

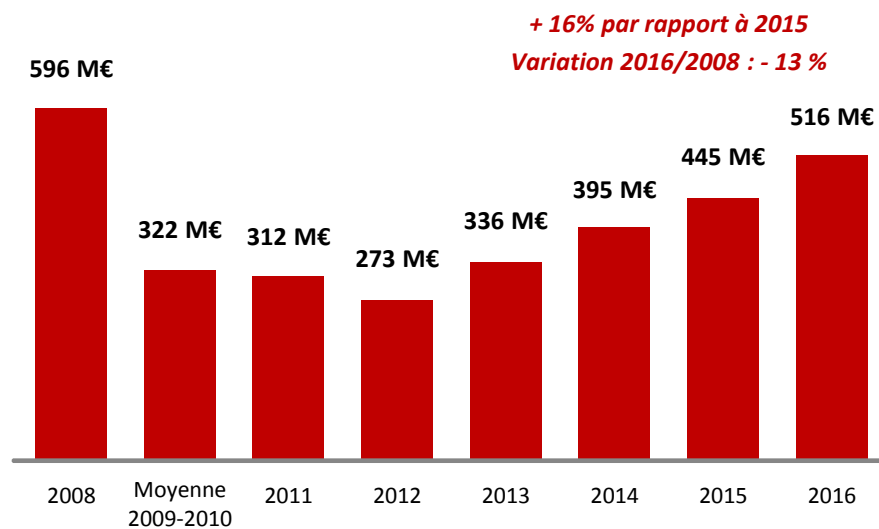
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Progression des levées au titre des réductions d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Levées au titre de l'IR - par année



Levées au titre de l'ISF - par année



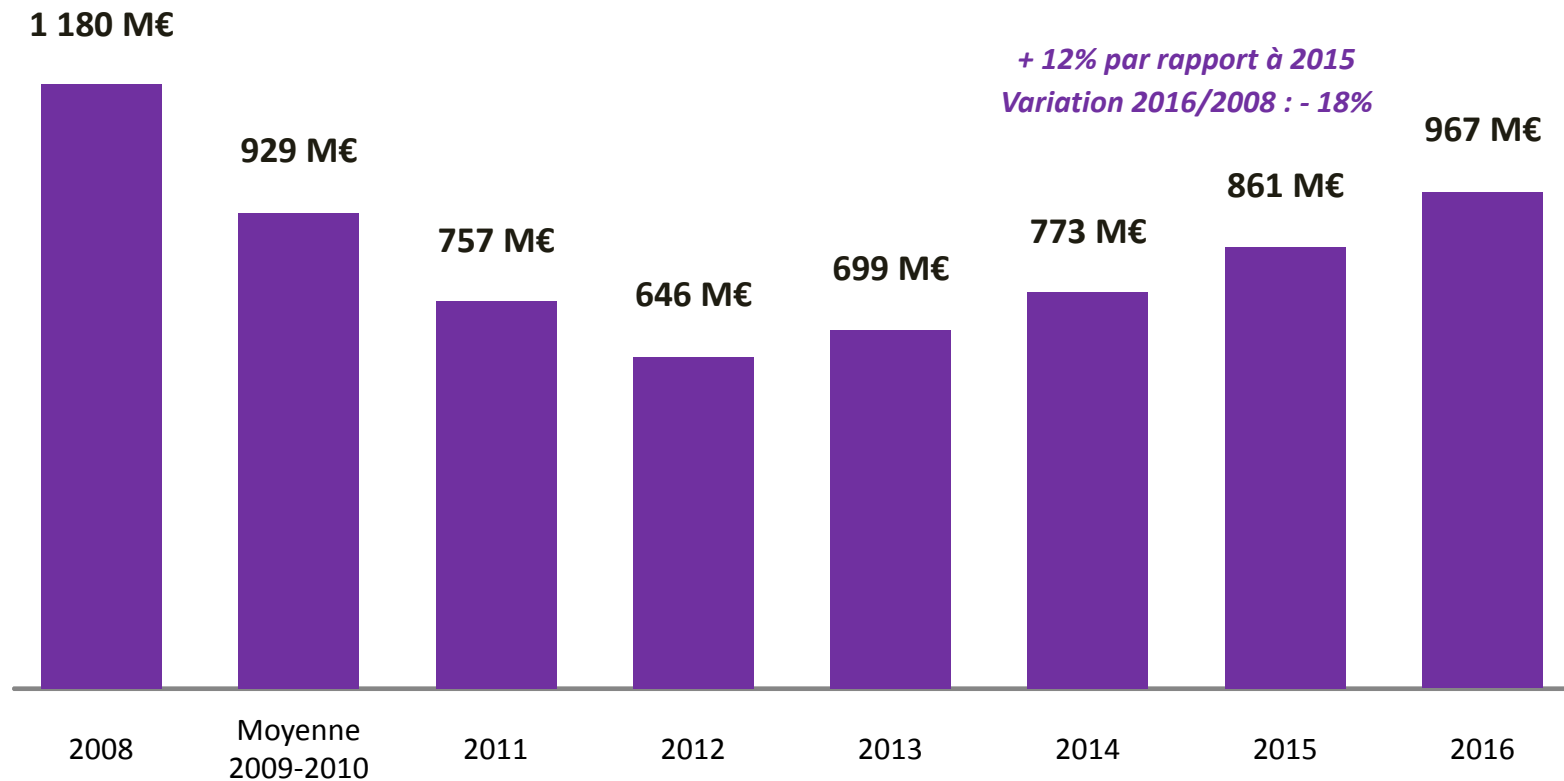
En millions d'euros tous millésimes confondus

ÉVOLUTION DES LEVÉES DE CAPITAUX

DES FCPI ET DES FIP

ÉVOLUTION DES LEVÉES DES FCPI ET DES FIP

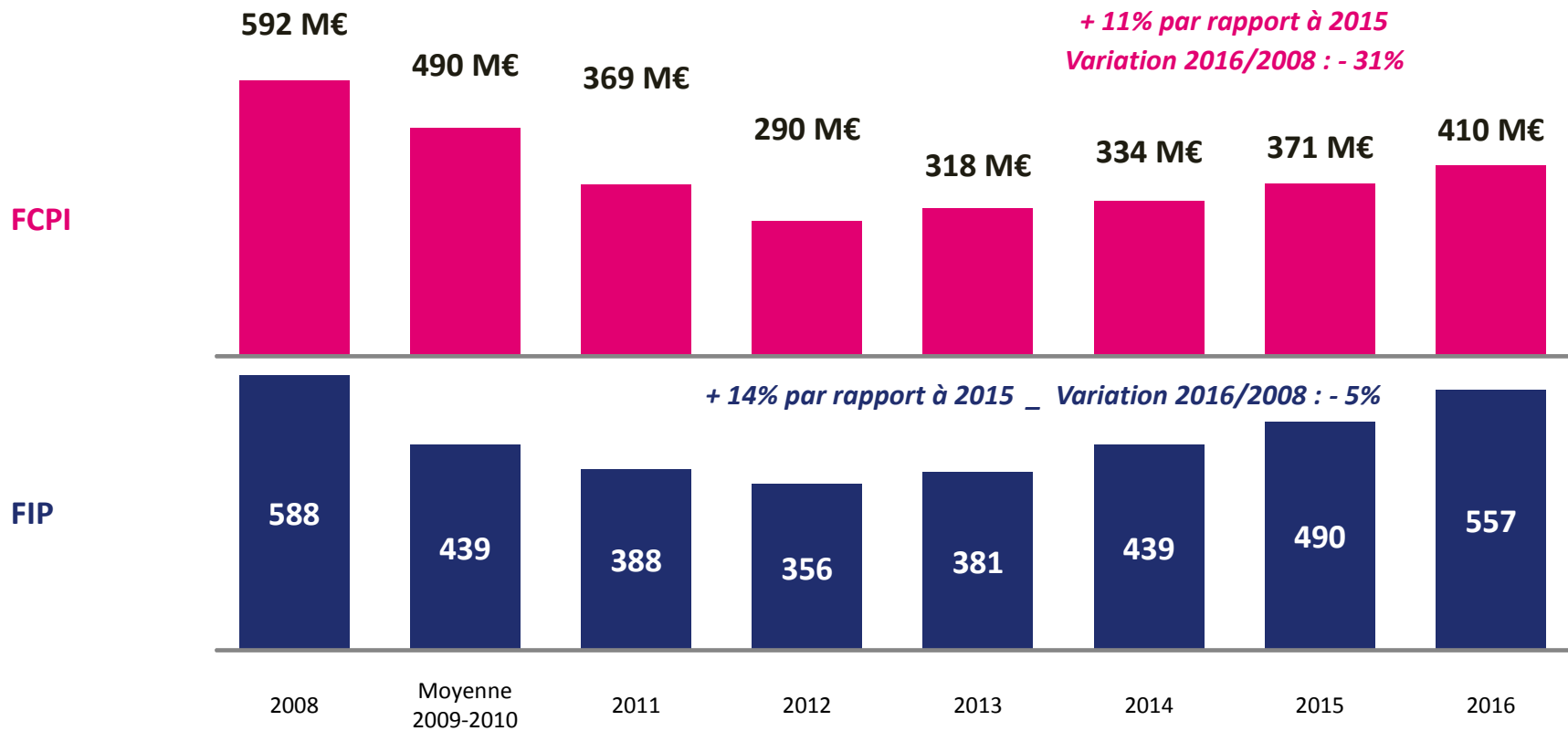
Les levées continuent de progresser après trois années de rebond



Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DES LEVÉES PAR LES FCPI ET LES FIP

Confirmation de la reprise des levées des FCPI et des FIP en 2016

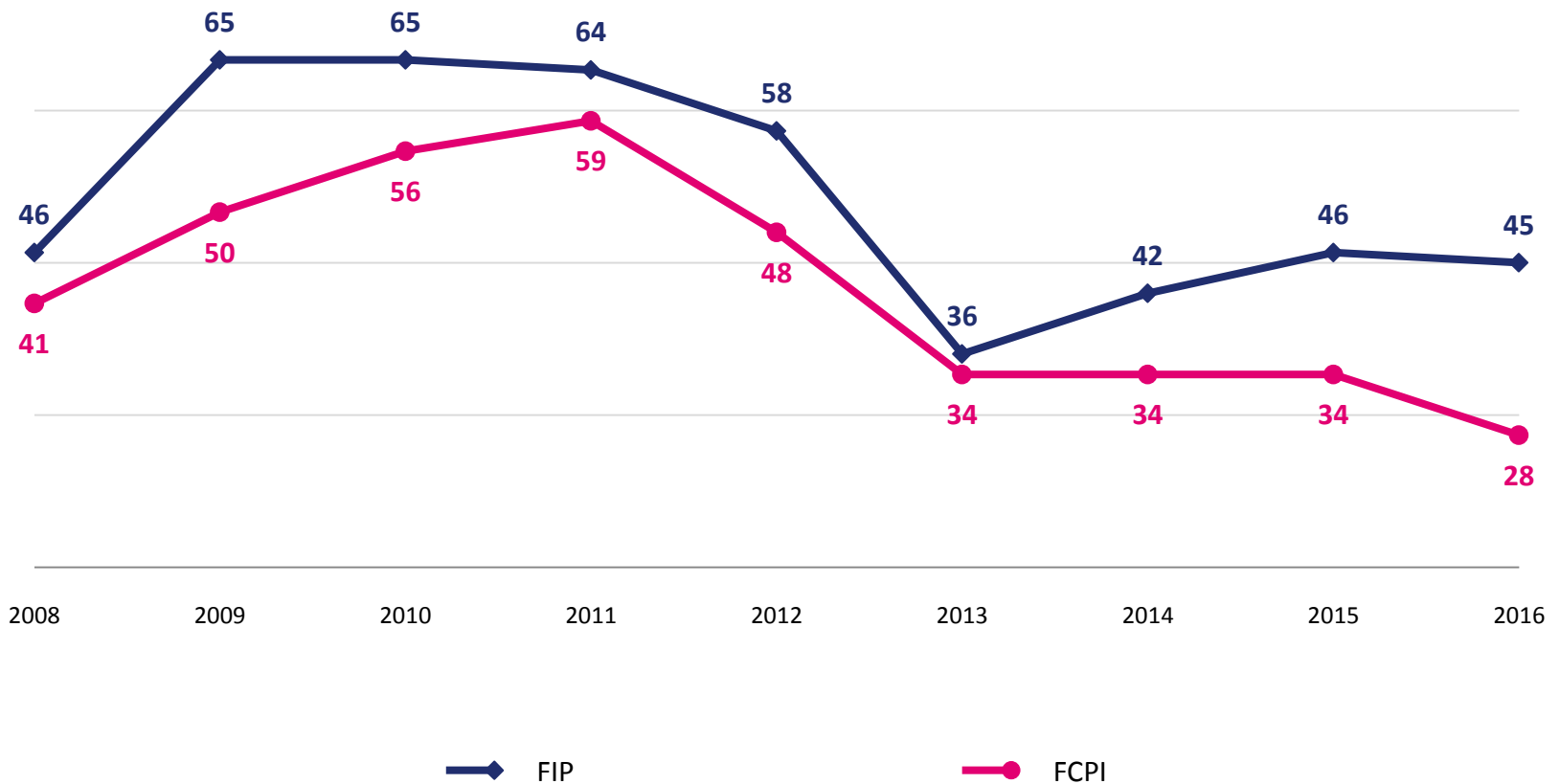


Levées des FCPI et des FIP en millions d'euros tous millésimes confondus

Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VÉHICULES AYANT LEVÉ

Stabilité du nombre de FIP et baisse du nombre de FCPI ayant levé

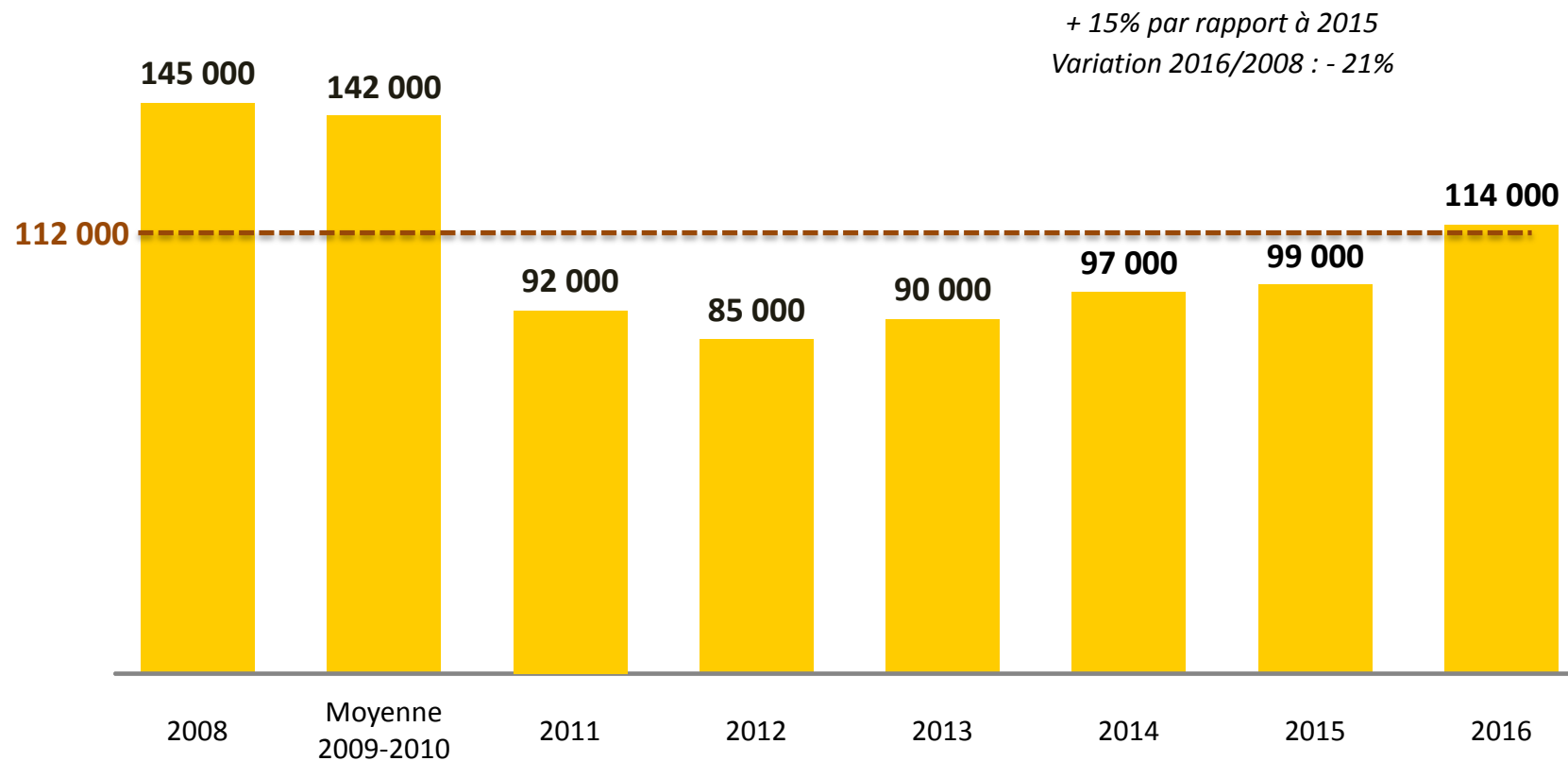


En nombre de véhicules ayant levé par année

Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS

Rebond du nombre de souscripteurs au dessus de sa moyenne de long terme

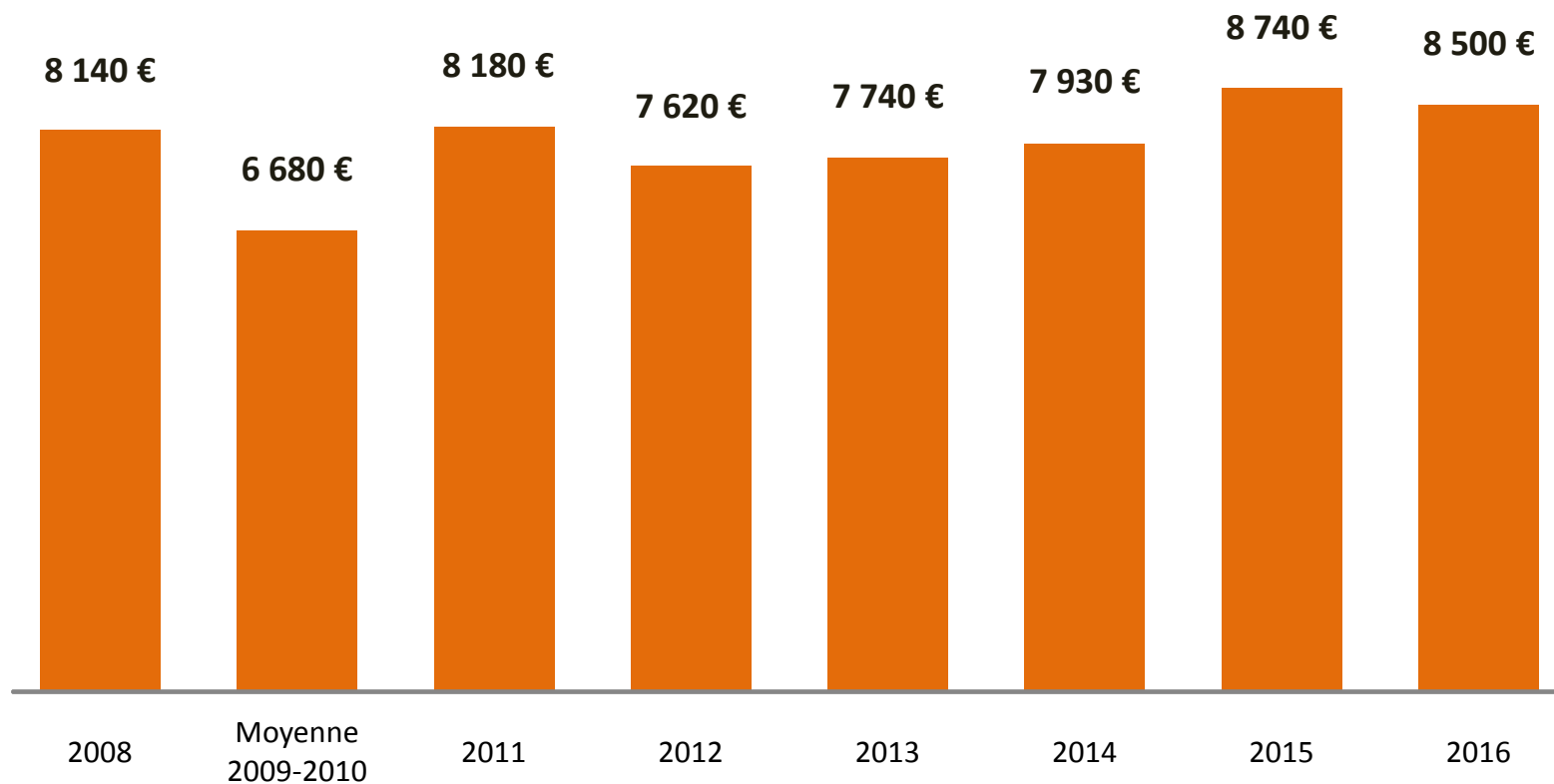


En nombre de souscripteurs tous millésimes confondus

Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES SOUSCRIPTIONS

Relative stabilité du montant moyen des souscriptions en 2016 (-3% par rapport à 2015)



En euros courants tous millésimes confondus

Source : AFIC / AFG

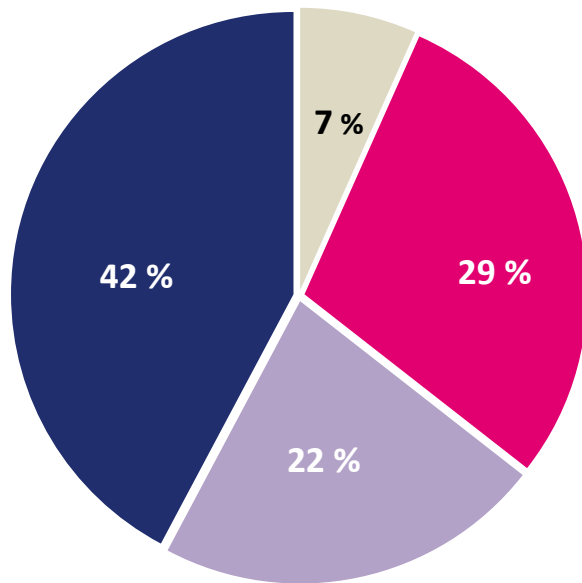
CARACTÉRISTIQUES DES LEVÉES

PAR LES FCPI ET LES FIP EN 2016

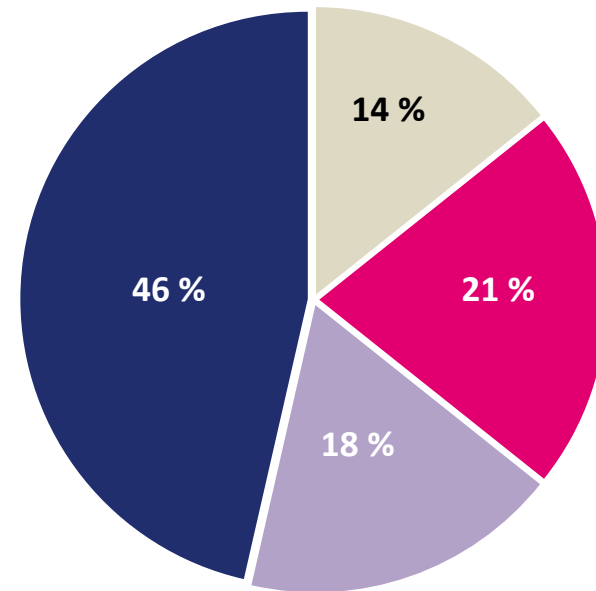
RÉPARTITION PAR TAILLE DU NOMBRE DE FONDS AYANT LEVÉ EN 2016

La grande majorité des FCPI et des FIP a levé plus de 5 M€ en 2016

64% des 45 FIP ont levé plus de 5M€
(63% en 2015)



64% des 28 FCPI ont levé plus de 5M€
(56% en 2015)



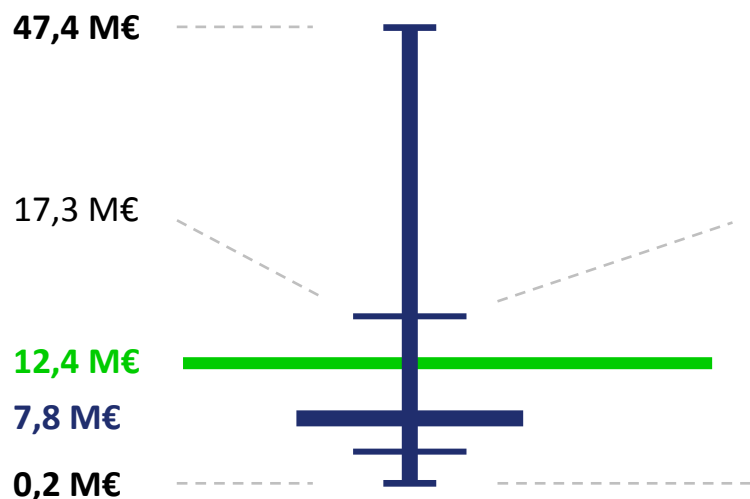
■ Inférieure à 1 M€ ■ de 1 M€ à 5 M€ ■ de 5 M€ à 10 M€ ■ Supérieure à 10 M€

Source : AFIC / AFG

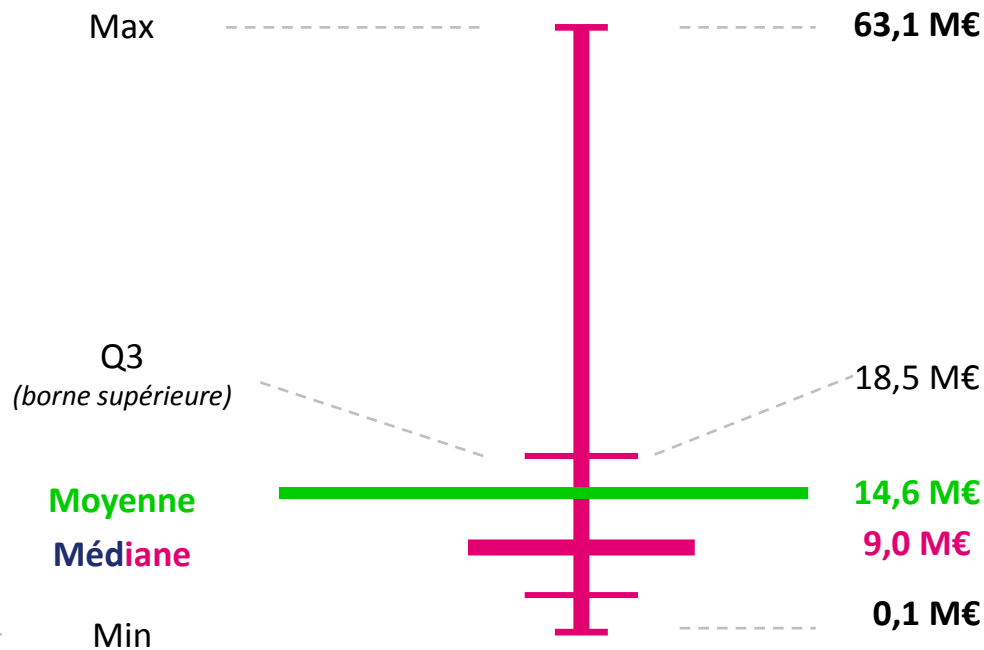
DISTRIBUTION DE LA TAILLE DES FONDS AYANT LEVÉ EN 2016

50% des FCPI ont une taille supérieure à 9 M€ et 50% des FIP supérieure à 7,8 M€

Profil des 45 FIP levés en 2016 *



Profil des 28 FCPI levés en 2016 *



Grille de lecture : 25% des fonds de la population ont levé plus que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter en 2017, d'où parfois la faiblesse des montants levés

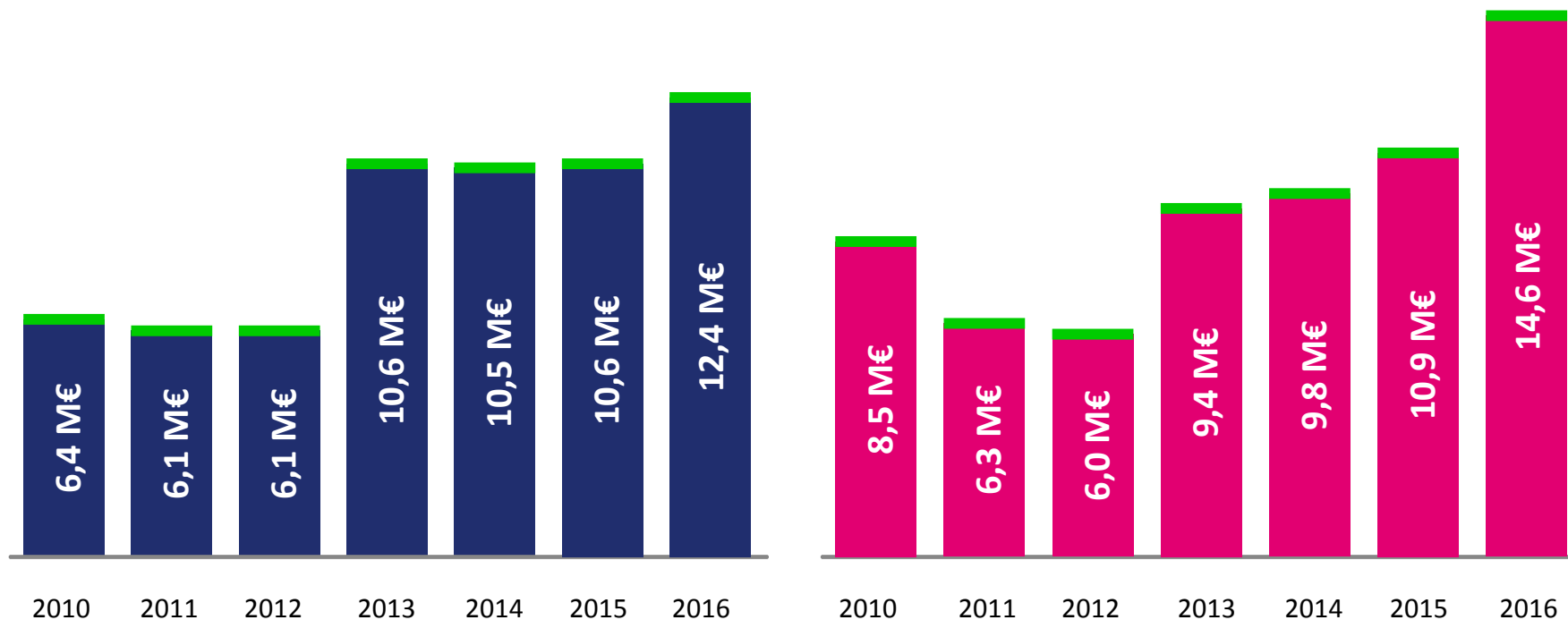
Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES FCPI ET DES FIP

Forte progression de la taille moyenne des fonds* en 2016

FIP : + 17% par rapport à 2015

FCPI : +34% par rapport à 2015



* En millions d'euros tous millésimes confondus

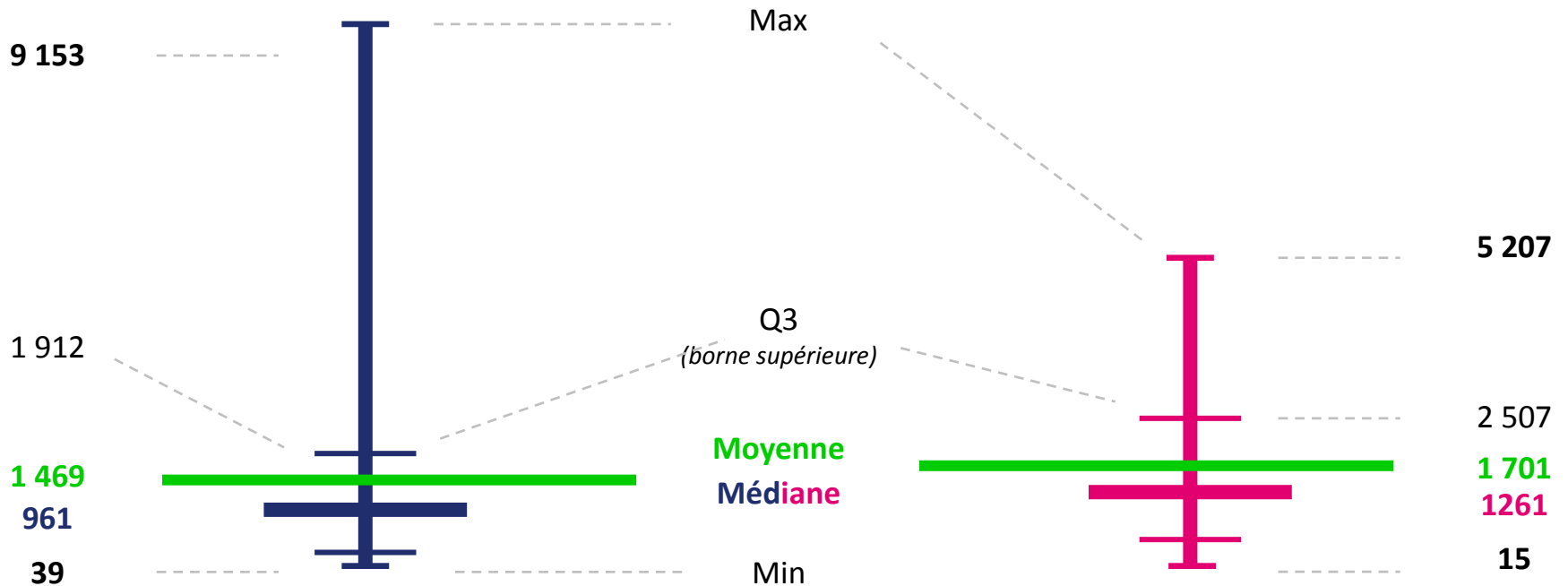
Source : AFIC / AFG

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS PAR TYPE FONDS

50% des FCPI comptent plus de 1300 souscripteurs et 50% des FIP plus de 1000

Profil des 45 FIP levés en 2016

Profil des 28 FCPI levés en 2016



Grille de lecture : 25% des fonds de la population comptent plus de souscripteurs que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter, en 2017 d'où parfois la faiblesse du nombre de souscripteurs

Source : AFIC / AFG

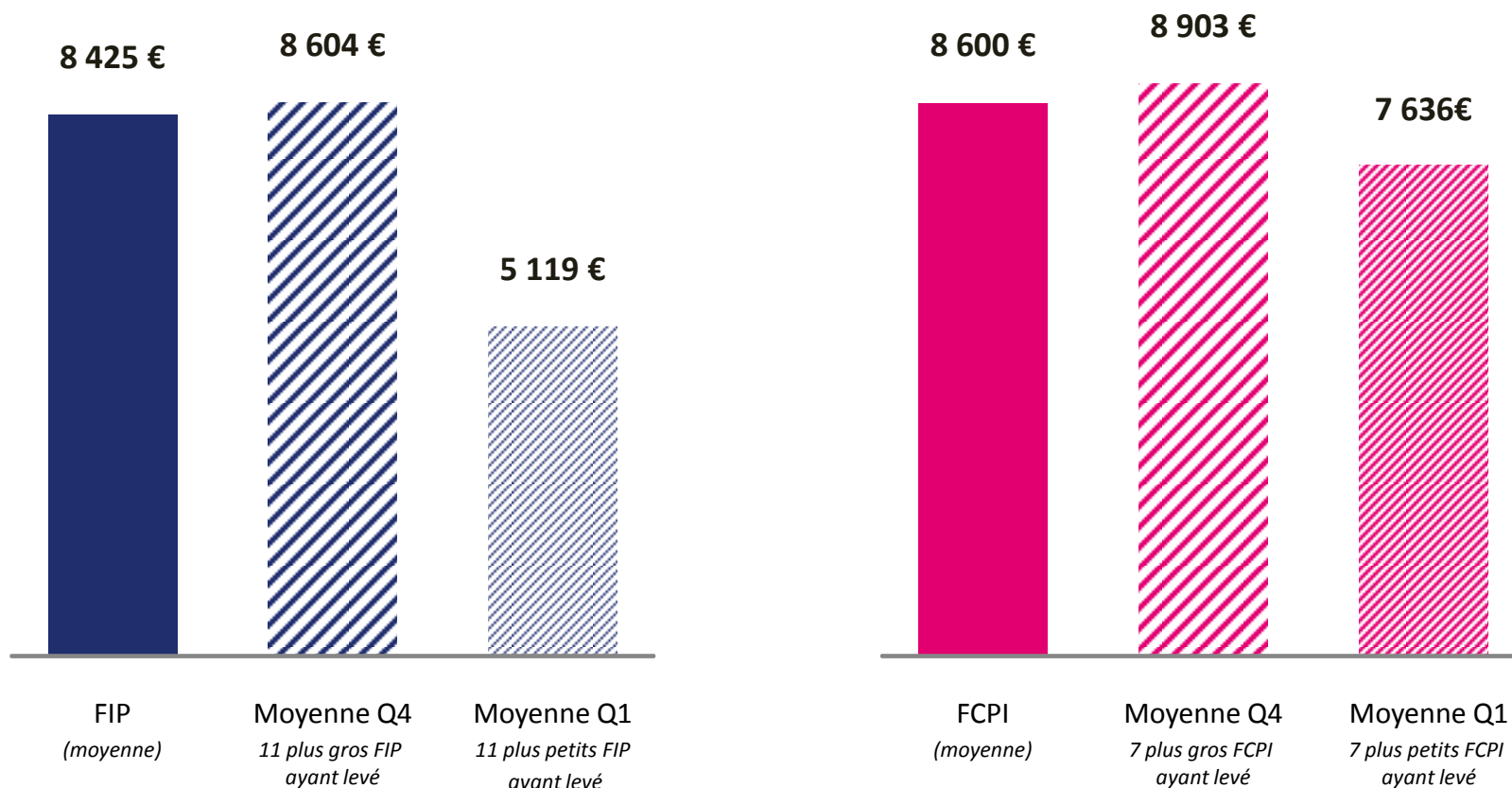
SOUSCRIPTIONS MOYENNES PAR TYPE DE FONDS

Souscription moyenne des FIP : 8 400 €

(45 FIP et 66 110 souscripteurs)

Souscription moyenne des FCPI : 8 600 €

(28 FCPI et 47 625 souscripteurs)



En euros - La moyenne du Q4 correspond au montant moyen des souscriptions des 25% plus gros fonds de la population considérée

Source : AFIC / AFG

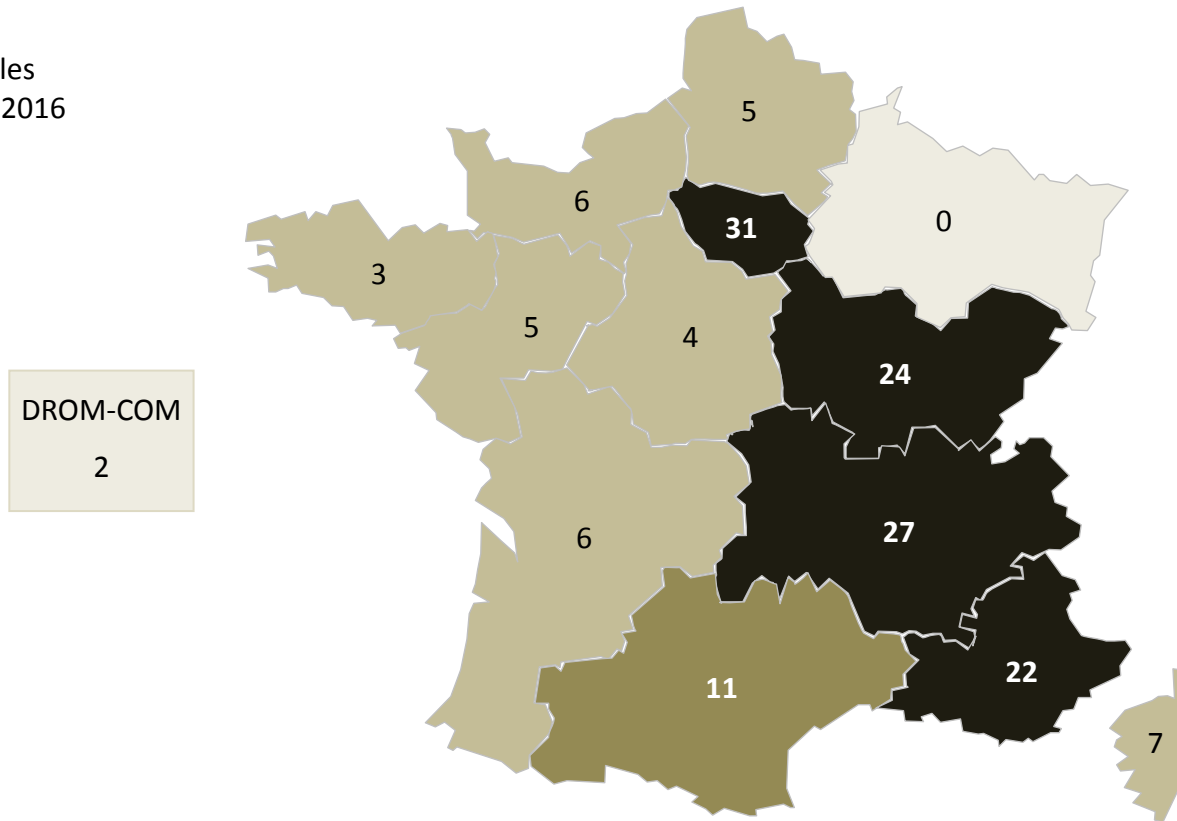
RÉGIONS ET SECTEURS

D'INVESTISSEMENT DES FCPI ET DES FIP EN 2016

RÉGIONS D'INVESTISSEMENT DES FIP

Forte concentration le long de l'axe Ile-de-France, Bourgogne-Franche Comté, Rhône-Alpes-Auvergne, PACA*

Régions cibles
des 45 FIP en 2016

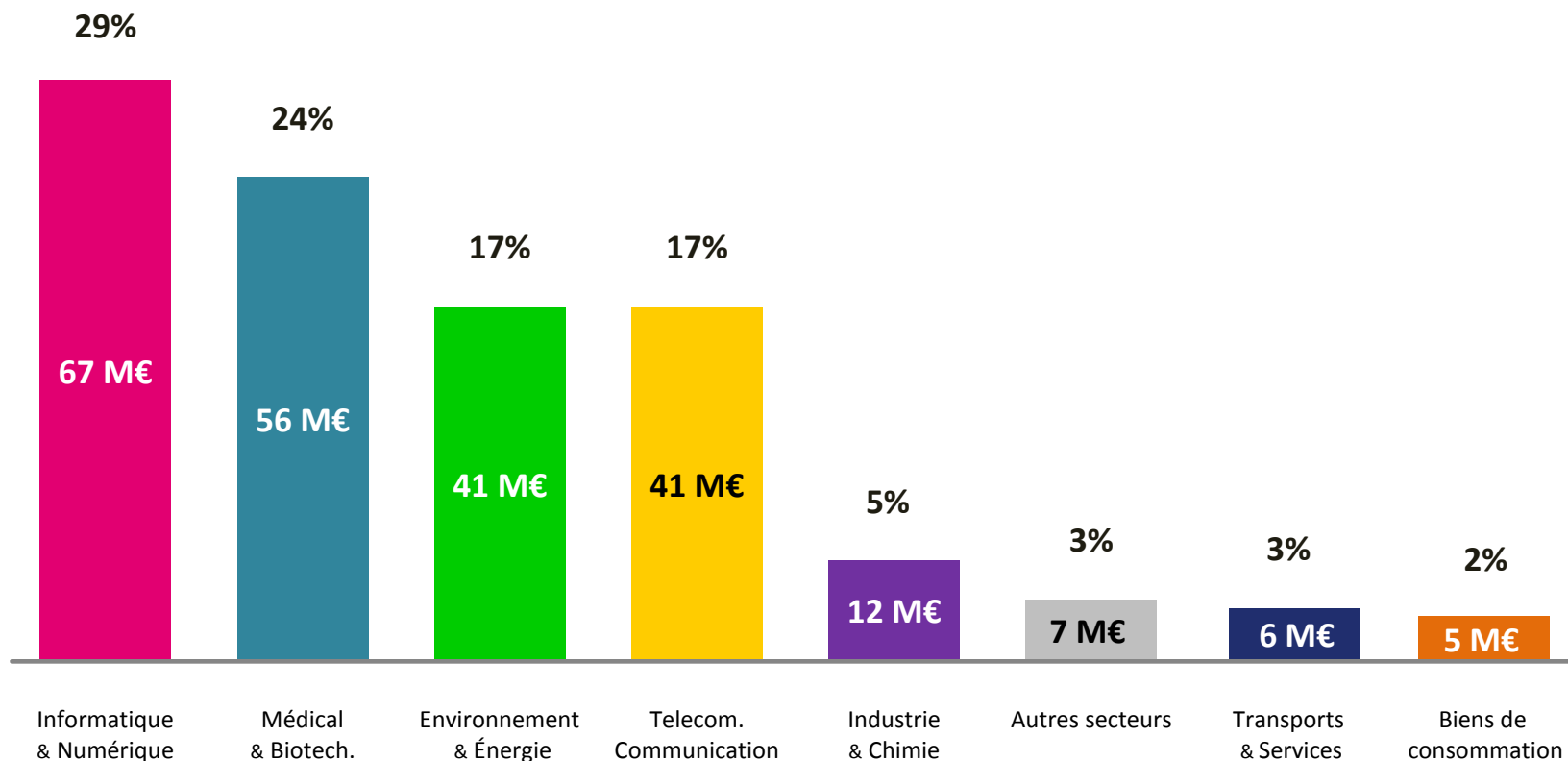


* Chaque FIP possède 4 régions cibles d'investissement (hormis les FIP Corse et DROM-COM qui n'investissent que dans la région elle-même)

Source : AFIC / AFG

INTENTIONS D'INVESTISSEMENT DES FCPI PAR SECTEUR (EN MONTANTS)

Primauté des secteurs* du numérique, du médical, de l'énergie et des télécoms



* En % du total des montants collectés au titre du quota d'investissement au capital de PME Innovantes

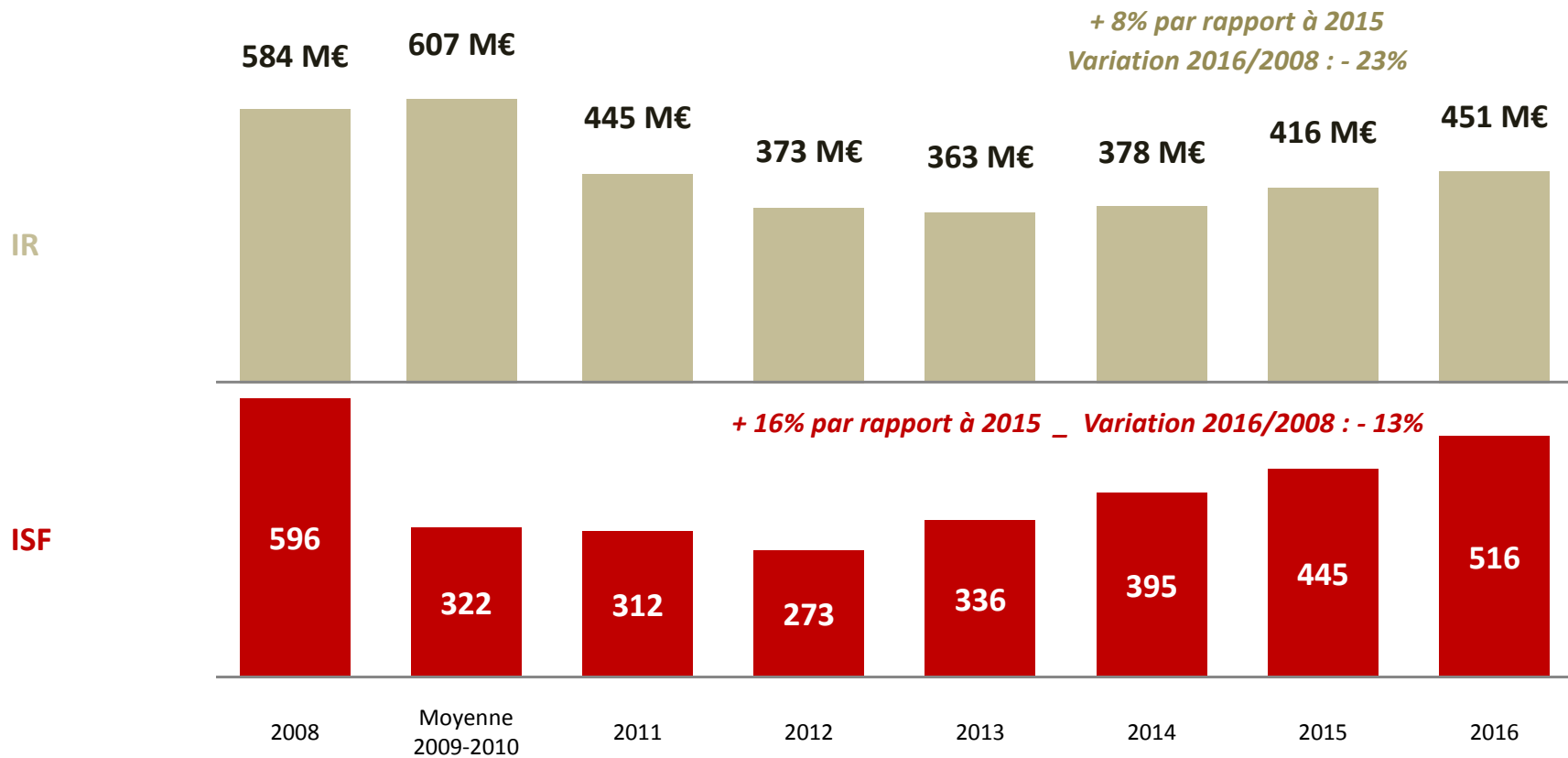
Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES

DES LEVÉES DE CAPITAUX AU TITRE DE LA
RÉDUCTION D'IMPÔT SUR L'IR OU SUR L'ISF

ÉVOLUTION DES LEVÉES AU TITRE DE L'IR ET DE L'ISF

Progression des levées plus marquée au titre de l'ISF que de l'IR

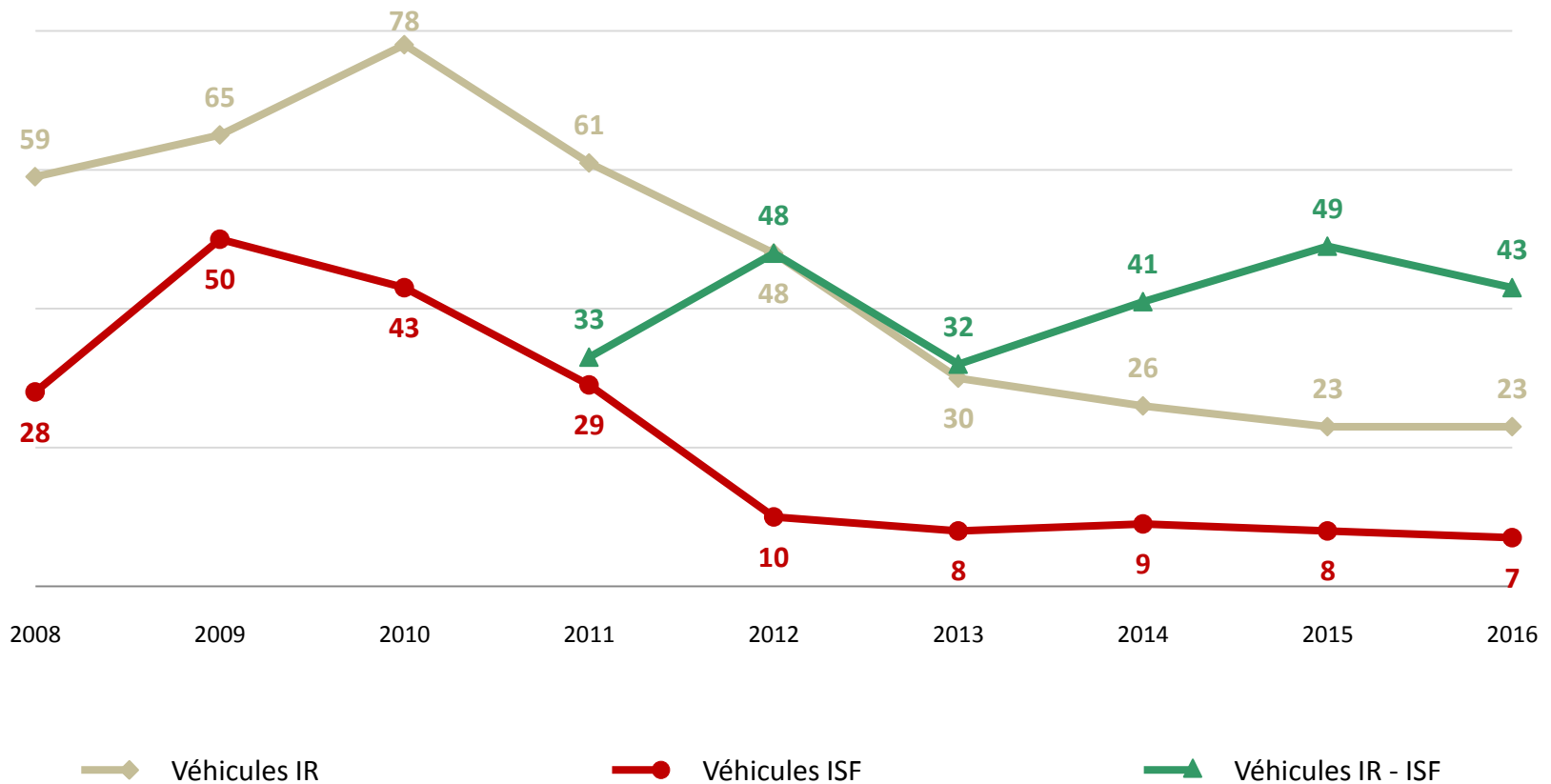


En millions d'euros tous millésimes confondus

Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VÉHICULES AYANT LEVÉ

Diminution du nombre de véhicules ayant levé

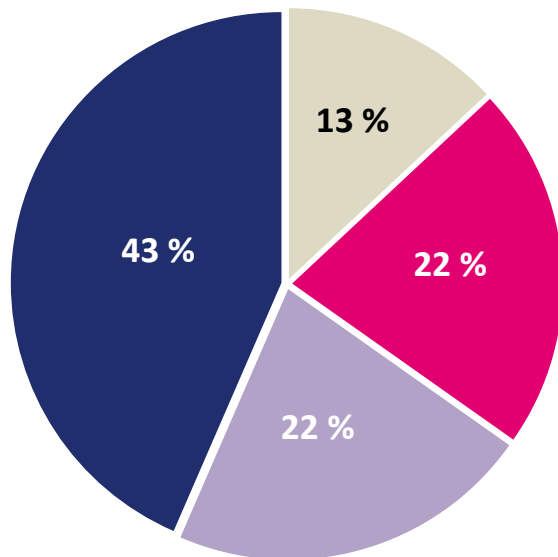


En nombre de véhicules ayant levé

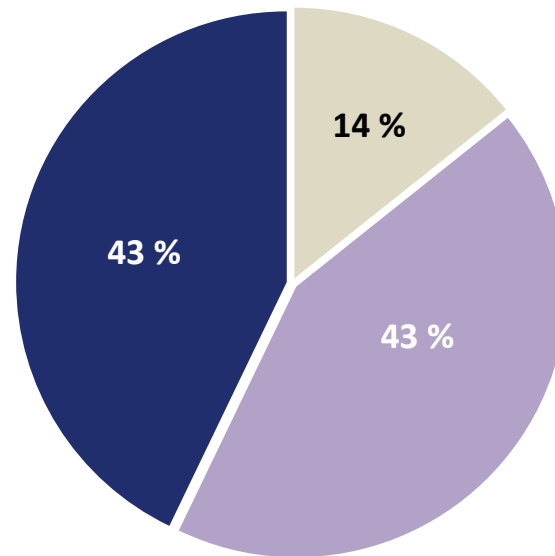
Source : AFIC / AFG

RÉPARTITION PAR TAILLE DU NOMBRE DE FONDS AYANT LEVÉ EN 2016

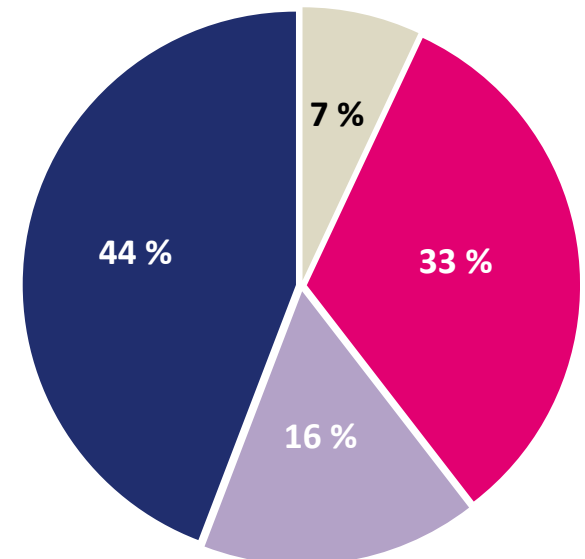
65% des 23 fonds IR
ont levé plus de 5 M€



86% des 7 fonds ISF
ont levé plus de 5 M€



60% des 43 fonds IR - ISF
ont levé plus de 5 M€



■ Inférieure à 1 M€

■ de 1 M€ à 5 M€

■ de 5 M€ à 10 M€

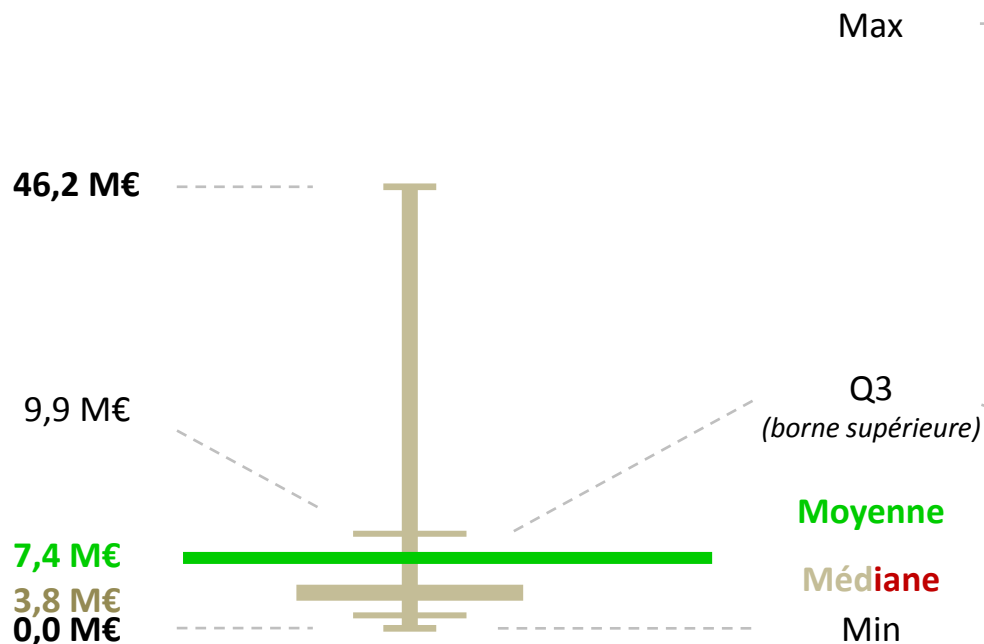
■ Supérieure à 10 M€

Source : AFIC / AFG

DISTRIBUTION DE LA TAILLE DES FONDS AYANT LEVÉ EN 2016

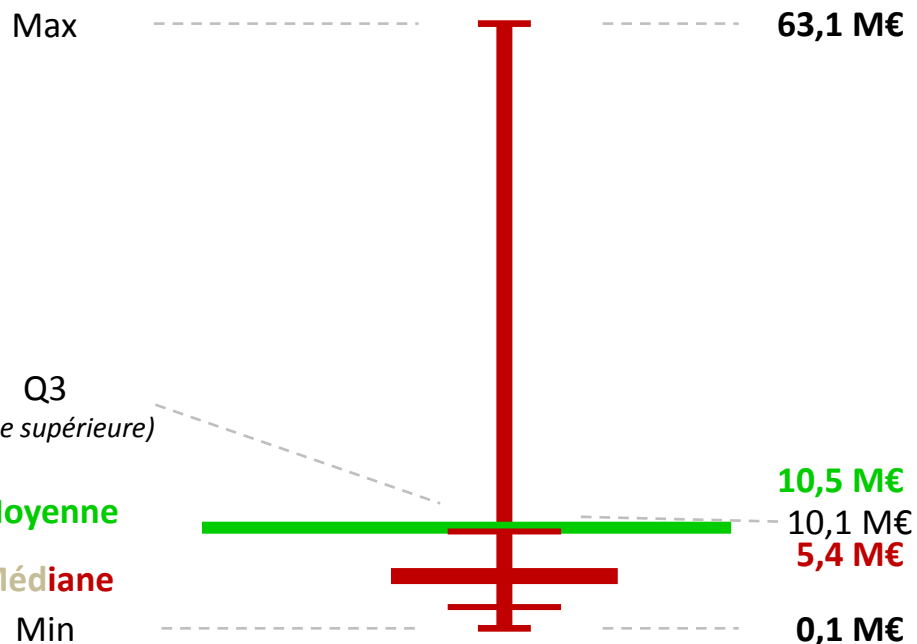
Profil de la collecte IR en 2016

23 fonds IR et 38 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt IR en 2016



Profil de la collecte ISF en 2016

7 fonds ISF et 42 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt ISF en 2016



Grille de lecture : 25% des fonds de la population ont levé plus que le fonds situé en Q3

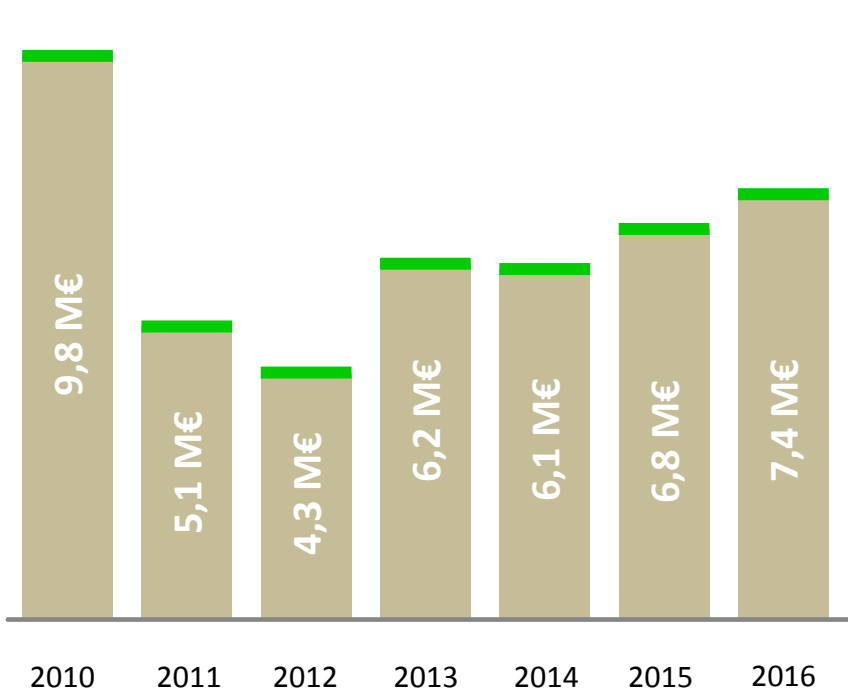
* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter, en 2017, d'où parfois la faiblesse des montants levés

Source : AFIC / AFG

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE MOYENNE AU TITRE DE L'IR ET DE L'ISF

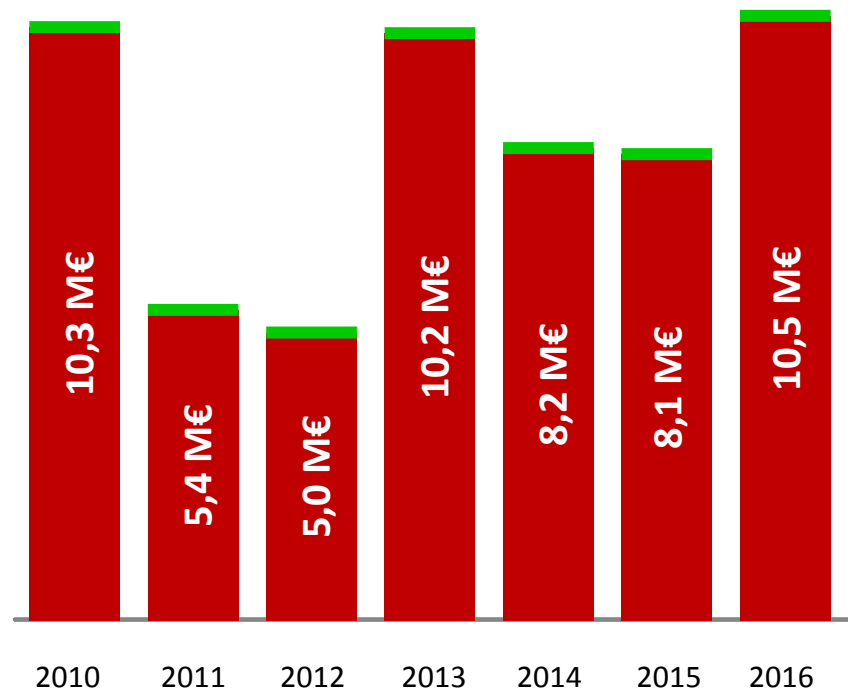
Progression de la collecte moyenne en IR

+ 9% par rapport à 2015



Forte progression de la collecte moyenne ISF

+ 30% par rapport à 2015



— Moyenne tous millésimes confondus

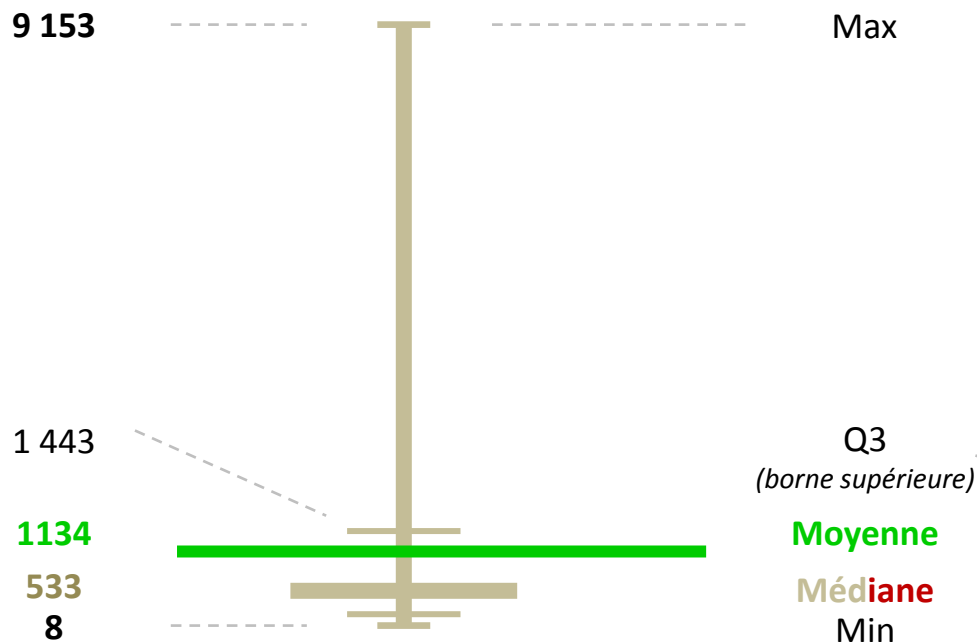
En millions d'euros tous millésimes confondus

Source : AFIC / AFG

DISTRIBUTION DU NOMBRE DE SOUSCRIPTEURS PAR RÉGIME FISCAL

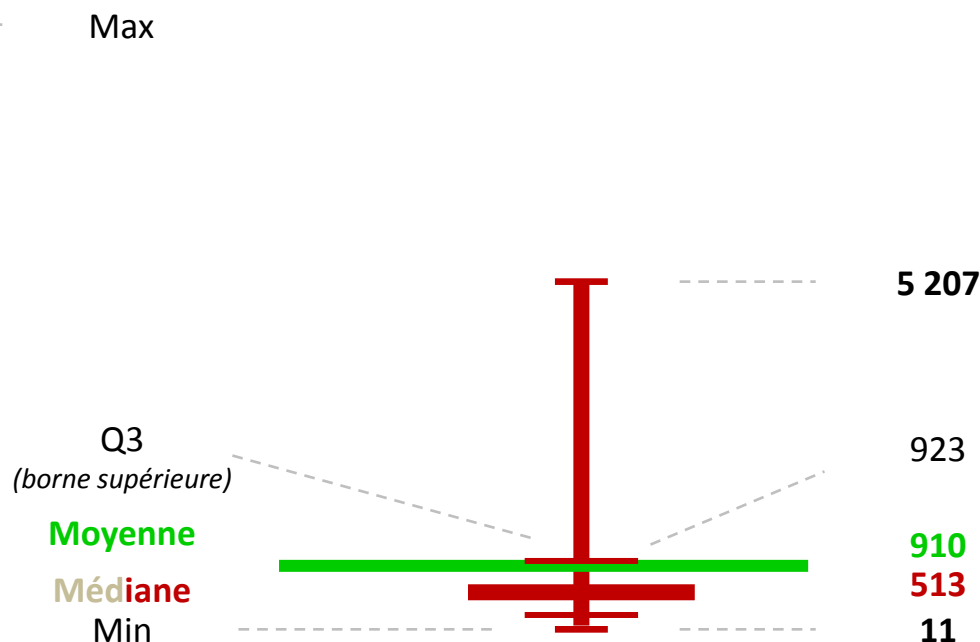
Profil de la collecte IR en 2016

23 fonds IR et 38 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt IR en 2016



Profil de la collecte ISF en 2016

7 fonds ISF et 42 fonds mixtes
au titre de la réduction d'impôt ISF en 2016



Grille de lecture : 25% des fonds de la population comptent plus de souscripteurs que le fonds situé en Q3

* Dans certains cas, la commercialisation devrait se poursuivre, voire débuter, en 2017, d'où parfois la faiblesse du nombre de souscripteurs

Source : AFIC / AFG

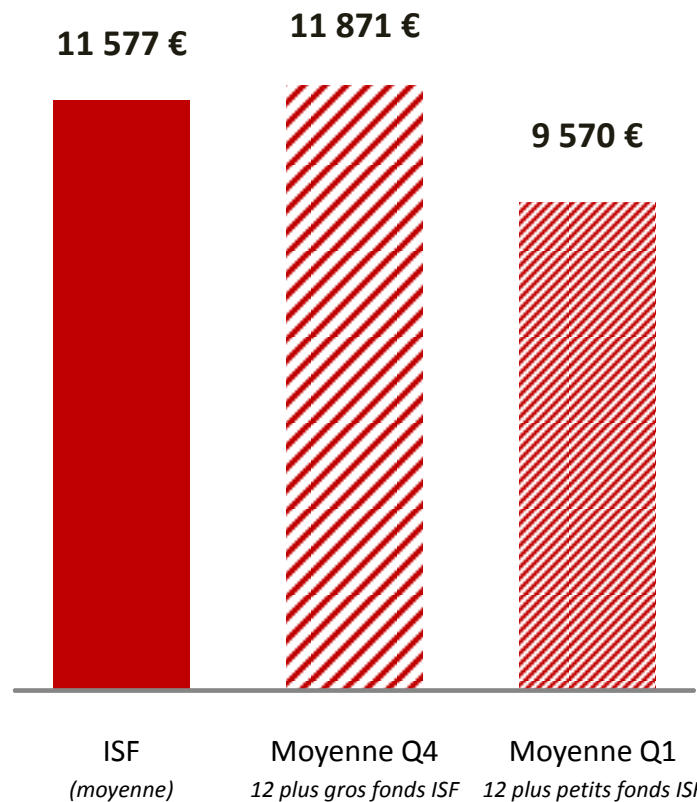
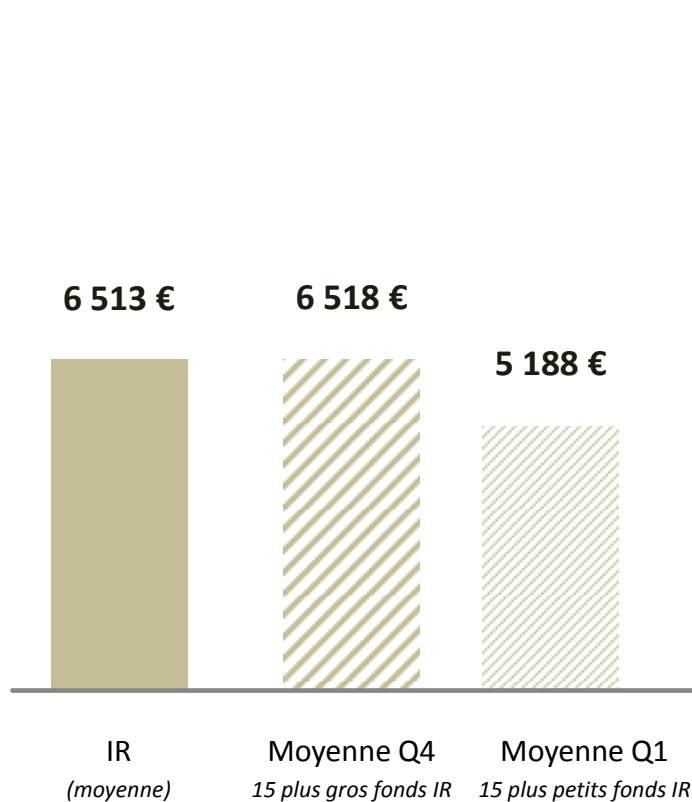
SOUSCRIPTIONS MOYENNES PAR RÉGIME FISCAL

Souscription moyenne au titre de l'IR : 6 500 €

(69 144 souscripteurs pour 23 « IR » et 38 « mixtes »)

Souscription moyenne au titre de l'ISF : 11 600 €

(44 591 souscripteurs pour 7 « ISF » et 42 « mixtes »)



La moyenne du Q4 correspond au montant moyen des souscriptions des 25% plus gros fonds de la population concernée

Source : AFIC / AFG

ANNEXES



SYNTHÈSE DES LEVEES DE CAPITAUX PAR LES FCPI ET LES FIP

Au titre de la collecte de l'année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de sociétés de gestion	33	39	39	39	35	34	34	34	31
Nombre de souscripteurs	145 000	156 000	127 000	92 000	85 000	90 000	97 000	99 000	114 000
Montant moyen des souscriptions	8 140 €	6 180 €	7 000 €	8 180 €	7 620 €	7 740 €	7 930 €	8 740 €	8 500 €

Montants totaux collectés (tous millésimes)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€	967 M€
- FIP	588 M€	460 M€	418 M€	388 M€	356 M€	381 M€	439 M€	490 M€	557 M€
- FCPI	592 M€	502 M€	476 M€	369 M€	290 M€	318 M€	334 M€	371 M€	410 M€

Nombre de véhicules ayant levé	87	115	121	123	106	70	76	80	73
- FIP	46	65	65	64	58	36	42	46	45
- FCPI	41	50	56	59	48	34	34	34	28

Montants totaux collectés (tous millésimes)	1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€	699 M€	773 M€	861 M€	967 M€
- IR	584 M€	608 M€	605 M€	445 M€	373 M€	363 M€	378 M€	416 M€	451 M€
- ISF	596 M€	355 M€	289 M€	312 M€	273 M€	336 M€	395 M€	445 M€	516 M€

Nombre de véhicules ayant levé	87	115	122	123	106	70	76	80	73
- IR	59	65	78	61	48	30	26	23	23
- ISF	28	50	44	29	10	8	9	8	7
- IR-ISF	-	-	-	33	48	32	41	49	43

Source : AFIC / AFG

SYNTHÈSE DES LEVEES DE CAPITAUX PAR LES FCPI ET LES FIP

Distribution des fonds ayant levé	2015		2016		2015		2016	
	FCPI				FIP			
par montants collectés								
# Montant médian	6,1 M€	9,0 M€	7,6 M€	7,8 M€				
# Montant moyen	10,9 M€	14,6 M€	10,6 M€	12,4 M€				
par nombre de souscripteurs								
- Nombre médian	914	1 261	799	961				
- Nombre moyen	1 376	1 701	1 125	1 469				
Distribution des fonds ayant levé	2015		2016		2015		2016	
par montants collectés	IR				ISF			
# Montant médian	4,8 M€	3,8 M€	3,9 M€	5,4 M€				
# Montant moyen	6,8 M€	7,4 M€	8,1 M€	10,5 M€				
par nombre de souscripteurs								
- Nombre médian	700	533	485	513				
- Nombre moyen	983	1 134	789	910				

Source : AFIC / AFG

EVOLUTIONS HISTORIQUES DU CADRE LEGISLATIF DES FCPI ET FIP

TEXTES LÉGISLATIFS	EVOLUTIONS APPORTÉES À LA LÉGISLATION APPLICABLE AUX FCPI-FIP
Loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008	Instaure une obligation de non-remboursement des apports dans un délai de 5 ans sous peine de remise en cause de l'avantage (mesure anti-abus) et prévoit que cette obligation ne s'applique pas aux entreprises solidaires.
Loi n°2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en conformité du dispositif avec les règles communautaires relatives au capital-investissement fixées par les lignes directrices 2006/C/194/02 concernant les aides d'Etat visant à promouvoir les investissements en capital-investissement dans les PME ✓ Relèvement du plafond de l'avantage fiscal de 10 000 € à 20 000 € pour les investissements en capital intermédiés via des fonds fiscaux.
Article 15 de la loi n°2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009	Modification des références aux conditions d'encadrement communautaire du dispositif ISF-PME en relevant le plafond de versement autorisé de 1,5 M€ à 2,5 M€ pour 2009 et 2010 ainsi que le plafond de versement soumis au règlement de minimis de 200 000 € à 500 000 €.
Article 20 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010	Réduction des délais dans lesquels les fonds d'investissement ISF doivent atteindre les quotas d'investissements qui subordonnent le bénéfice de la réduction d'impôt pour les porteurs de parts.
Articles 38 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 et 42 de la première loi de finances rectificative pour 2011	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recentrage du dispositif sur les secteurs d'activité et les entreprises présentant un réel besoin de financement et exposant à un risque en capital sur les sommes investies. ✓ Diminution des taux de réduction d'ISF et des plafonds d'avantage fiscal ✓ Réduction du plafond de l'avantage fiscal de 50 000 € à 45 000 € pour les souscriptions directes ou via une holding, et à l'intérieur de ce dernier montant, réduction de 20 000 € à 18 000 € de l'avantage procuré par les souscriptions effectuées via des FIP et FCPI. ✓ Mise en place du taux de frais annule moyen et d'une obligation d'information périodique sur les frais et commissions ✓ Introduction de nouvelles clauses anti-abus.
Articles 26 et 27 de la quatrième loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative 2011	Passage de 3 à 4 régions limitrophes pour les FIP
Article 76 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013	Reconduction du dispositif FCPI FIP ISF PME jusqu'en 2016
Article 18 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Allongement du délai de souscription de de 8 à 14 mois et du délai d'atteinte du quota de 24 à 30 mois des FIP et des FCPI au capital de PME. ✓ Augmentation de 60 % à 70 % le quota minimum d'investissement que les FIP et les FCPI doivent s'engager à atteindre sous la forme de titres de sociétés respectant certaines conditions d'éligibilité à la réduction d'ISF-PME. ✓ Fixation de seuils limitant la taille minimum des fonds fiscaux (Articles D. 214-64-1. et D. 214-79-1. du code monétaire et financier)
Article 24 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en conformité du dispositif ISF PME avec la nouvelle réglementation européenne sur les aides d'état modifiant le périmètre des entreprises éligibles et le champ des opérations réalisables pour les FCPI et FIP ✓ Plafonnement des frais et commissions de gestion des produits ISF PME (Article D 214-80-10 du code monétaire et financier)
Article 131 du projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extension du périmètre des souscripteurs de FIP Ultra marins aux contribuables domiciliés en France ✓ Diminution de la réduction de l'impôt sur le revenu à 38% (au lieu de 42%) pour les souscriptions dans les FIP Ultra-Marins

Source : AFIC / AFG

LISTE DES PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE

123 INVESTMENT MANAGERS

A PLUS FINANCE

ACG MANAGEMENT

ALLIANCE ENTREPRENDRE

ALTO INVEST

AMUNDI PRIVATE EQUITY FUND

APICAP

ARDIAN France

CALAO FINANCE

ENTREPRENEUR VENTURE GESTION

EQUITIS GESTION

EXTEND ASSET MANAGEMENT

GALIA GESTION

GENERIS CAPITAL PARTNERS

IDINVEST PARTNERS

INOCAP

ISATIS CAPITAL

IXO PRIVATE EQUITY

M CAPITAL PARTNERS

NESTADIO CAPITAL

NEXTSTAGE

NORD CAPITAL PARTENAIRES

ODYSSEE VENTURE

OMNES CAPITAL

SEVENTURE PARTNERS

SIGMA GESTION

SIPAREX PROXIMITE INNOVATION

SWEN CAPITAL PARTNERS

TRUFFLE CAPITAL

TURENNE CAPITAL PARTENAIRES

VATEL CAPITAL

L'AFG et l'AFIC remercient l'ensemble de leurs membres qui prennent régulièrement le temps de répondre à leurs enquêtes et participent de ce fait activement à la promotion du capital-investissement français

A propos de l'AFIC :

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de l'AFIC. L'association regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France et compte à ce titre plus de 291 membres actifs.

A propos de l'AFG :

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective. Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes financiers. La profession, représentée par environ 630 sociétés, gère près de 3 800 milliards d'euros dont près de 2 150 milliards d'euros sous forme de gestion financière de fonds collectifs.

La gestion contribue de manière essentielle au financement de l'économie réelle, notamment en apportant des capitaux aux entreprises françaises (20% du flottant du CAC 40, 25% du flottant du CAC Small 90, 25% du stock des obligations d'entreprises non financières et 35% de leurs billets de trésorerie) et en finançant les PME via le capital-investissement et les fonds Small et Midcaps.

Vos contacts AFIC :

Paul PERPERE - Directeur Général | p.perpere@afic.asso.fr

France VASSAUX - Secrétaire Générale | f.vassaux@afic.asso.fr

Nadia COULIBALY - Directrice des études économiques et statistiques | n.kouassi@afic.asso.fr

Katia FRANCOIS - Chargée des études économiques et statistiques | k.francois@afic.asso.fr

Vos contacts AFG :

Pierre BOLLON - Délégué Général | p.bollon@afg.asso.fr

Thomas VALLI - Directeur des études économiques | t.valli@afg.asso.fr

Gabriela GUBLIN GUERRERO - Economiste-Statisticienne | g.gublin-guerrero@afg.asso.fr

